**Compte rendu de la réunion avec le jury des épreuves de français A et B de la banque PT, le 19-10-2022**

**Lien** [**https://www.banquept.fr/rubrique.php3?id\_rubrique=38**](https://www.banquept.fr/rubrique.php3?id_rubrique=38)

**Coordination des épreuves**

Epreuve A : Guillaume Bardet

Epreuve B : Mme Garcia

**Principaux points abordés**, en dehors de ceux que le rapport de jury met en exergue (le rappel des critères qui déterminent la qualité d’un résumé, et corolairement, des manques qui le pénalisent ; la confrontation au libellé de la citation) :

**Compétences transversales**

**La question de la maîtrise de la langue et des points de pénalité pour les fautes d’orthographe**.

Pratique actuelle : épreuve B : -1 toutes les 15 fautes dans le cas de copies longues ; -1 toutes les 10 fautes pout les copies courtes ; jusqu’à moins 4 dans les deux cas, résumé et dissertation inclus. Epreuve A : -1 toutes les 10 fautes, jusqu’à – 4 aussi. Constat de la dégradation générale de la maîtrise de la langue. Prise en compte de la dyslexie et de la dysorthographie signalées ou manifestes. Proposition d’assouplir la règle en ramenant la pénalité maximale à 3 points, en tenant compte de la longueur de la copie, du type de fautes etc. Conseil : que les étudiants gardent du temps pour se relire.

**La dissertation**

Pb des copies qui ne s’intéressent pas à la citation (A), prise parfois à contresens (A), ne traitent pas les attendus (« mystères ») de sujets par ailleurs très ouverts, mais plaquent des plans tout faits, inspirés de sites où d’anciens étudiants conseillent de constituer des briques d’arguments et de les réagencer en fonction du sujet.

Introduction : plus d’introductions fleuves, mais des accroches inutiles. Le jury ne voit pas d’objection à ce que la copie présente tout de suite le sujet, sans amorce vaine, sans citation étrangère au sujet et sans rapprocher artificiellement le sujet d’une citation dont la thèse est opposée à celle du propos qui sert d’accroche.

**Sujet A**

Le choix d’une citation dont une partie a été retenu comme support d’exercice corrigé dans un parascolaire a été signalé. Le jury entend la nécessité que consigne soit donnée aux concepteurs de vérifier que le sujet qu’ils proposent n’a pas été traité dans un parascolaire publié très en amont de la collecte.

Attendu : un raisonnement qui s’empare du sujet.

**Sujet B**

**Résumé**

Rappel des principaux critères d’évaluation à la demande des collègues entrant dans la fonction et qui s’interrogent sur un barème : (1) structure du résumé (le résumé doit être cohérent et il doit restituer la progression logique, la cohérence globale du texte)  ⬄ concision, logique, rigueur, hiérarchisation ; (2) fidélité à la pensée de l’auteur ; (3) reformulation (qui admet la reprise des concepts et des termes clés) ; (4) expression écrite (orthographe mise à part).

La question de la longueur du texte est posée. Le jury, qui mesure la difficulté de l’épreuve et qui constate soit des maladresses, soit une difficulté à mener les deux exercices à bien, est désormais ouvert à la réflexion sur la longueur des textes proposés. Mme Garcia fera remonter la demande.

**Dissertation**

Conscient que le libellé du sujet, qui insérait un segment de phrase du texte dans un énoncé qui en reformulait l’idée directrice et parlait de regard porté sur l’enfant (et non sur l’enfance), a pu désorienter des candidats, le jury a tenu compte de ces difficultés dans la correction et entend la nécessité d’être clair sur ses usages : revenir à une citation.

Il regrette que la spécificité de l’écriture s’efface derrière une approche purement thématique et ne différencie pas les approches en fonction du genre des œuvres.